

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

AMENDEMENT

N ° 1021

présenté par

M. Rolland, M. Nury, M. Cattin, M. Perrut, M. Verchère et Mme Corneloup

ARTICLE 27

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.